

Date de révision : 07-juin-2016 Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit RUBBER-BASED SWIMMING POOL PAINT SATIN

AQUAMARINE

Code du produit RP-2719F
Code produit Alternate XF0719

Classe de produit PEINTURE DILUÉE AU SOLVANT

Couleur Bleu clair
Utilisation recommandée Peinture

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée

8775, rue Keele Concord ON L4K 2N1 Tél.: 1-800-361-5898

insl-x.ca

Fabricant

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 Tél.: 800-225-5554

insl-x.com

Numéro d'appel d'urgence CANUTEC: 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer le cancer

Date de révision: 07-juin-2016

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Liquide et vapeurs inflammables



Aspect liquide Odeur solvant

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Ne pas respirer les poussières/fumées/brouillards/vapeurs/aérosols

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude, ne pas fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Conseils de prudence - Réponse

En cas d'exposition prouvée ou suspectée consulter un médecin

Yeux

En cas de contact avec les yeux rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin

Peau

En cas d'irritation cutanée consulter un médecin

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Ingestion

En cas d'ingestion appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

Incendie

En cas d'incendie utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres informations

Aucun renseignement disponible

3. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Nº CAS	% de Poids (max.)

Nepheline syenite	37244-96-5	30 - 60%
Xylene	1330-20-7	7 - 13%
Titanium dioxide	13463-67-7	3 - 7%
Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	1 - 5%
Chlorinated paraffin	63449-39-8	1 - 5%
Ethyl benzene	100-41-4	1 - 5%
4-Chlorobenzotrifluoride	98-56-6	1 - 5%
Naphthalene	91-20-3	0.5 - 1%

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au

médecin en consultation.

Contact avec les yeux Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Après un

rinçage initial, retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu, puis poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consulter un médecin si les

Date de révision: 07-juin-2016

symptômes persistent.

Contact avec la peau Retirer rapidement les vêtements et chaussures

contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation de la peau

persiste.

Inhalation Sortir à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un

médecin.

En l'absence de respiration, placer sous respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en

boire abondamment par la suite. À moins d'une

recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne

inconsciente. Consulter un médecin.

Protection pour les secouristes Utiliser un équipement de protection personnelle.

Symptômes et Effets les Plus Importants Aucun renseignement disponible.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MÉSURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source

d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un fue a inflammation

instantanee.

Agents extincteurs appropriés Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens

d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement voisin.

Équipement de protection individuelle pour les

pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH

(homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Date de révision: 07-juin-2016

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, la fumée peut contenir du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Risques Spécifiques à la Substance Chimique

Inflammable. Retour de flamme possibles à des distances considérables. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Sensibilité à l'impact Mécanique Non

Sensibilité à la Ddécharge Statique Oui

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F) 81
Point d'éclair (°C) 27
Méthode de mesure du point d'éclair PMCC

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'explosion:

Non disponible

Non disponible

NFPA Santé: 2 Inflammabilité: 3 Instabilité: 0 Spécial: Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles

Enlever toute source d'inflammation. Prenez les précautions nécessaires pour prévenir les retours de flamme. Mettre les récipients et l'équipement de manutention à la terre et les attacher ensemble. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations

Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni

dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.

Date de révision: 07-juin-2016

Précautions environnementales

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Transporter le produit à l'aide d'un équipement antiétincelles ou antidéflagrant puis le placer dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans des endroits ventilés seulement. Assurer une ventilation adéquate pour prévenir l'accumulation de vapeur pendant et après l'utilisation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter l'iinflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Une inflammation et/ou un retour de flamme peuvent survenir.

Entreposage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Nom chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britanni	Ontario TWAEV	Québec
			que		
Nepheline syenite	N/E	N/E	N/E	10 mg/m³ - TWA	N/E
Xylene	100 ppm - TWA	100 ppm - TWA	100 ppm - TWA	100 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV
	150 ppm - STEL	434 mg/m ³ - TWA	150 ppm - STEL	150 ppm - STEL	434 mg/m ³ - TWAEV
		150 ppm - STEL			150 ppm - STEV
		651 mg/m ³ - STEL			651 mg/m ³ - STEV
Titanium dioxide	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m ³ - TWAEV
	-	_	3 mg/m³ - TWA		
Ethyl benzene	20 ppm - TWA	100 ppm - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV

		434 mg/m³ - TWA 125 ppm - STEL 543 mg/m³ - STEL			434 mg/m³ - TWAEV 125 ppm - STEV 543 mg/m³ - STEV
4-Chlorobenzotrifluoride	2.5 mg/m ³ - TWA	2.5 mg/m³ - TWA	2.5 mg/m ³ - TWA	2.5 mg/m³ - TWA	2.5 mg/m ³ - TWAEV
Naphthalene	10 ppm - TWA Skin	10 ppm - TWA 52 mg/m³ - TWA 15 ppm - STEL 79 mg/m³ - STEL Substance may be readily absorbed through intact skin	10 ppm - TWA 15 ppm - STEL Skin absorption can contribute to overall exposure.	10 ppm - TWA 15 ppm - STEL Danger of cutaneous absorption	10 ppm - TWAEV 52 mg/m³ - TWAEV 15 ppm - STEV 79 mg/m³ - STEV

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Date de révision: 07-juin-2016

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Protection de la peau Protection respiratoire Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Gants protecteurs et habillement imperméable.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes
NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène

% volatiles en masse

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

20 - 30

Aspect liquide
Odeur solvant
Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible
Densité (lbs/gal) 12.55 - 12.65
Densité 1.50 - 1.52
pH Aucun renseignement disponible

Viscosité (cps)

Solubilité

Solubilité

Aucun renseignement disponible

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Solides en masse

Solides en volume

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

70 - 80

55 - 65

% volatiles en volume 35 - 45
Teneur limite réglementaire en COV (g/l) < 340
Point d'ébullition (°F) 252
Point d'ébullition (°C) 122

Point de congélation (°F)

Aucun renseignement disponible

Point de congélation (°C)

Aucun renseignement disponible

Point d'éclair (°F) 81
Point d'éclair (°C) 27
Méthode de mesure du point d'éclair PMCC

Inflammabilité (solide, gaz)Non applicableLimite supérieure d'explosion:Non applicableLimite inférieure d'explosion:Non applicable

Temp d'autoignition (°F)

Temp d'autoignition (°C)

Température de décomposition (°F)

Température de décomposition (°C)

Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Sans objet

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales. Une polymérisation

dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de

l'électricité statique et des sources d'allumage. Étincelles.

Date de révision: 07-juin-2016

Température élevée.

Matières incompatibles Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi

qu'avec les agents oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique peut mener à l'émission de

gaz et de vapeurs irritants.

Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Une exposition répétée et prolongée aux solvants

organiques peut causer des dommages irrémédiables au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en

concentrant et en inhalant les vapeurs.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux Un contact avec les yeux peut causer une irritation.

Contact avec la peau Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Un

contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et

entraîner une dermatite.

Inhalation Nocif par inhalation. En concentration élevée, les vapeurs

et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système

Date de révision: 07-juin-2016

nerveux central.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut irriter les

membranes muqueuses. Une petite quantité de ce produit aspiré dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement peut causer des dommages pulmonaires bénins ou graves, pouvant à la limite entraîner la mort.

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

Peut causer des troubles et des lésions au/à la. Appareil

respiratoire.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aucun renseignement disponible.

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration de faibles quantités de ce produit dans l'appareil respiratoire durant l'ingestion ou la régurgitation peut causer de graves lésions aux

poumons pouvant conduire à la mort.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 16090 mg/kg
ETAmél (cutané) 6681 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) 9.8 mg/L

Composant

Sensibilisation: Effets neurologiques

Effets mutagènes

Effets sur la reproduction

STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée

Autres effets néfastes

Risque d'aspiration

Effets sur le développement

Effets sur les organes cibles

Xylene

LD50 oral : 4300 mg/kg (Rat) LD50 cutané : > 1700 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): 5000 ppm (Rat, 4 hr.)

Titanium dioxide

LD50 oral : > 10000 mg/kg (Rat)

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic

LD50 cutané : > 2 mL/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): > 590 mg/m³ (Rat, 4 hr.)

Chlorinated paraffin

LD50 oral: 26100 mg/kg (Rat) LD50 cutané: > 10 mL/kg (Lapin)

Ethyl benzene

LD50 oral : mg/kg (Rat) LD50 cutané : > mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): mg/m3 (Rat, 2 hr.)

4-Chlorobenzotrifluoride LD50 oral : (Rat) mg/kg LD50 cutané : mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): mg/L (Rat, 4 hr.)

Date de révision: 07-juin-2016

Naphthalene

LD50 oral: 969 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : > 20,000 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): > 340 mg/m³ (Rat, 1 hr.)

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :.

Nom chimique	CIRC	NTP	
_	2B - Possible Human Carcinogen		
Titanium dioxide			
	2B - Possible Human Carcinogen		
Chlorinated paraffin			
·	2B - Possible Human Carcinogen		
Ethyl benzene			
	2B - Possible Human Carcinogen	Reasonably Anticipated Human	
Naphthalene		Ćarcinogen	

Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Légende

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP: National Toxicity Program

OSHA: Occupational Safety & Health Administration

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

<u>Ozone</u>

Aucun renseignement disponible

Composant

Toxicité aiguë aux poissons

Xylene

LC50: 13.5 mg/L (Truite arc-en-ciel - 96 hr.)

Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Ethyl benzene

LC50: 12.1 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Ethyl benzene

CE50 (- UVA): 1.8 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Ethyl benzene

CE50 (- UVA): 4.6 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux L'élimination des déchets dangereux doit être conforme

aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

Date de révision: 07-juin-2016

Avertissement au sujet des contenants vides Les contenants vides peuvent contenir des résidus de

produits. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les vapeurs résiduelles peuvent exploser à l'inflammation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Nom officiel d'expédition Peinture
Classe de danger 3

Nº ONU UN1263
Groupe d'emballage III

Désignation UN1263, Paint, 3, III

ICAO Pour de plus amples renseignements, communiquer avec

le fabricant.

IMDG / OMI Pour de plus amples renseignements, communiquer avec

le fabricant.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Date de révision: 07-juin-2016

Inventaires internationaux

TSCA : États-UnisOui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada
Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP:

Nom chimique	Nº CAS	% de Poids (max.)	INRP - Sections 1-4
Xylene	1330-20-7	7 - 13%	Listed
Solvent naphtha (petroleum), heavy	64742-94-5	1 - 5%	Listed
aromatic			
Ethyl benzene	100-41-4	1 - 5%	Listed
4-Chlorobenzotrifluoride	98-56-6	1 - 5%	Listed
Naphthalene	91-20-3	0.5 - 1%	Listed

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP:

Nom chimique	Nº CAS	% de Poids (max.)	INRP - Section 5
Xylene	1330-20-7	7 - 13%	Listed
Solvent naphtha (petroleum), heavy	64742-94-5	1 - 5%	Listed
aromatic			

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le HPC.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - Santé: 2* Inflammabilité: 3 Réactivité: 0 EPI: -

Légende HMIS

- 0 = Danger minimal
- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- * = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement: Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque

Date de révision: 07-juin-2016

d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de Gestion des Produits

Benjamin Moore & Co. 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 855-724-6802

Date de révision : 07-juin-2016
Cause de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE